

A F F A I R E N° 15

OBJET : PROGRAMME EAU 1984

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT ET DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 29 février dernier, vous avez adopté le programme EAU 1984. Cependant l'opération relative au renforcement de réseau (1ère tranche) de la Cité Vidot a été retirée du programme à la demande de la Commission des Finances pour un complément d'études.

Suite aux explications données dans un rapport présenté par les Services Techniques de la Mairie, il est apparu que les travaux en question incombent à la Municipalité.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs la réintégration de cette opération dans le programme EAU 1984 comme précédemment prévu.

Je mets la question aux voix.

AVIS DES COMMISSIONS :

Travaux Publics et Finances : Favorables. Coût prévisionnel : 150 000 FF.

LE MAIRE : Je mets aux voix. Le rapport, ainsi que l'avis des commissions sont adoptés à l'**UNANIMITE**.

---o-o-o0o-o-o---

Reçu à la Préfecture
le 07/06/1984